



Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'une boîte papier-carton/aluminium pour mélange de vin chaud

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	Terre d'Oc
	Date de la demande	Septembre 2014
	Dénomination	Préparation Bio Pour Vin Chaud
	Marché	Epicerie
	Type de produit emballé	Mélange épicé pour vin chaud
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Boîte cylindrique
	Contenance	125 g
	Masse vide	55 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton avec fond métallique
	Système de fermeture	Couvercle acier et carton
	Type d'encre/vernis	Base végétale, impression offset
	Type de colle	Thermelt, collage surfacique
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE¹	
	Papier-carton	58 %
	Plastique (PEbd)	0 %
	Aluminium	0 %
	Acier	42 %
	⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité	
	COMPOSITION DU COUVERCLE	
	Papier-carton	13 %
	Plastique	0 %
	Acier	75 %
	Colle	12 %
⇒ Élément majoritairement non fibreux		
AVIS REFERENTS		
Avis Techniques 27 et 63		

¹ Le calcul de la part des fibres cellulosiques dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre). Le poids de la colle, pourtant important (13% du poids total du corps de l'emballage) n'a donc pas été pris en compte.

PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulosiques : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière emballage papier-carton.
- Le couvercle, majoritairement métallique et dissociable du reste de l'emballage par le consommateur, ne fait pas l'objet de cette étude. La recyclabilité de l'emballage a donc été évaluée pour le corps, uniquement.

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Faible		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	∅	∅
ÉNERGIE DE PULPAGE	Désintégration aisée de la fraction carton		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

∅ Pas d'impact

⊠ En cours d'étude

> Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après l'Avis Technique référent n°63, la boîte d'épices pour préparation de vin chaud se désintègre facilement dans les conditions industrielles de pulpage. Le fond métallique est, quant à lui, éliminé en début de process lors du classage en sortie de pulpeur.

Dans ce contexte, et considérant que le fond en acier est parfaitement éliminé, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03 A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

De plus, la nature de l'encre, à base d'huile végétale, favorise l'intégration de l'emballage dans la filière « Emballage papier-carton ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés, notamment :

- le fond en métal : En dépit de son élimination aisée, le CEREC préconise, dans le respect des fonctionnalités équivalentes pour l'emballage, de substituer le fond métallique par un fond fibreux (cf. AT n°27).

A défaut, et compte tenu du caractère magnétique du fond de l'emballage, la boîte sera captée et orientée vers le flux « acier » en centre de tri et non vers la filière emballage papier-carton, le CEREC préconise donc sa substitution par un fond en métal amagnétique (ex : aluminium).

- la colle utilisée : le CEREC recommande de trouver une alternative à cette colle, ou d'en minimiser la quantité tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité. En effet, celle-ci pourrait être responsable du relargage de matières en suspension, dissoutes et colloïdales, lesquelles pourraient entraîner des perturbations sur machine à papier.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout de deux pictogrammes recommandant de :

- séparer le corps de la boîte de son couvercle métallique ;
- placer séparément le corps de la boîte et le couvercle métallique dans le bac des emballages recyclables.

VALIDATION



ECO
EMBALLAGES Maryon PAILLEUX



Philippe HEINRICH